Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260323-2026_02_06-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	23	

Date de convocation
16 Mars 2026
Date d'affichage
16 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle Jean-Marie PRONO, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, Mme MOQUET Louise, M. CHEVILLON Jérôme, Mme MARTIN Anna, M. KERMORVANT Fabien, Mme CAZOTTES Julie-Anne, M. LE BARH Ludovic, Mme TOURLET Aurore, M. GOBIN Dorian, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, Mme LARUE Laurence, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, Mme GOUPIL Françoise, M. GUILLERON Gérard, M. KERRIEN Bernard

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-02-06 – Tableau du conseil municipal (art. L. 2121-1 du CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.
En ce qui concerne les adjoints, l'ordre du tableau est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.
En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :
1° par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.
Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).
A la suite de la délibération correspondant à l'élection des adjoints, à l'issue des élections municipales du quinze mars deux mille vingt-six et des élections du maire et des adjoints du vingt mars deux mille vingt-six, l'ordre du tableau du conseil municipal de la commune de Monterblanc est fixé suivant le tableau joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire,
Alban MOQUET

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)

La Secrétaire,
Louise MOQUET